

Pack d'adhésion

Trip Cover powered by Companion



Guide des avantages,
Conditions d'adhésion et le
Politique de confidentialité.

1	Introduction	1
1.1	Structure de ce dossier d'adhésion	1
1.2	Parties impliquées.....	1
2	Définitions.....	2
3	Guide des prestations.....	4
3.1	Introduction.....	4
3.2	Comment nous contacter ?.....	4
3.3	Prestations et indemnisation	4
3.4	Comment traitons-nous votre indemnisation ?	5
3.5	Comment déposer une réclamation ?	5
4	Qu'est-ce qui est couvert ?.....	6
4.1	Non-utilisation de billets.....	6
4.2	Départ manqué ou correspondance manquée.....	7
4.3	Domages accidentels et vol de biens personnels	7
5	Conditions d'adhésion.....	9
5.1	Adhésion	9
5.2	Durée de l'adhésion.....	9
5.3	Notre droit d'annulation de votre adhésion	9
5.4	Votre droit de rétractation.....	9
5.5	Annulation par Trainline ou l'opérateur ferroviaire	10
5.6	Délai de grâce	10
5.7	Billet(s) échangeable(s) et semi-remboursable(s)	10
5.8	Commissions et taxes.....	10
5.9	Informations importantes	10
5.10	Droit et règlement des litiges	11
6	Avis de confidentialité.....	12
6.1	Objet et champ d'application du présent Avis de confidentialité	12
6.2	Aperçu du présent Avis de confidentialité	12
6.3	Quelles sont les données personnelles recueillies par Companjon à votre sujet ?.....	13
6.4	Pourquoi et comment vos données personnelles sont-elles utilisées ?.....	14
6.5	Transferts de vos données personnelles et autres destinataires	16
6.6	Combien de temps vos données personnelles sont-elles conservées ?	16
6.7	Vos données personnelles sont-elles traitées à l'aide d'outils automatisés ?	17
6.8	Quels sont vos droits en matière de protection des données ?	17
6.9	Modifications du présent Avis de confidentialité	19

ASSURANCE ANNULATION VOYAGE TRAINLINE

1 Introduction

1.1 Structure de ce dossier d'adhésion

Ce dossier d'adhésion vous informe sur vos droits et obligations en tant que membre du groupe de clients Trainline qui sont protégés par l'Assurance Annulation Voyage Trainline.

Ce dossier d'adhésion contient un guide des prestations, les conditions d'adhésion et un avis de confidentialité.

- Le **Guide des prestations** explique les prestations dont vous bénéficiez au titre de l'Assurance Annulation Voyage Trainline et fournit des détails supplémentaires sur les réclamations, les plaintes et les autres droits dont vous disposez en tant qu'adhérent.
- Les **Conditions d'adhésion** détaillent les conditions de votre adhésion et vos droits et obligations en tant que membres du groupe de clients Trainline qui sont protégés par l'Assurance Annulation Voyage Trainline.
- L'**Avis de confidentialité** indique comment nous traitons vos données personnelles et dans quel but, qui est responsable de vos données personnelles, avec qui vos données sont partagées, combien de temps elles sont conservées et la base juridique du traitement de vos données personnelles. Il définit également vos droits en ce qui concerne ce traitement et la manière dont vous pouvez nous contacter pour obtenir plus d'informations ou nous faire part de vos problèmes ou préoccupations.

Veuillez lire attentivement le présent dossier d'adhésion, examiner votre certificat d'adhésion dès réception et nous informer immédiatement si l'une des informations figurant sur le certificat d'adhésion est incorrecte.

1.2 Parties impliquées

L'Assureur est Companjon Insurance DAC, constitué en Irlande sous le numéro d'enregistrement 669679 et dont le siège social est situé à Custom House Plaza, Harbourmaster Place, IFSC, Dublin 1, D01V9V4.

L'Assureur souscrit la Police d'assurance collective par l'intermédiaire de Companjon Services DAC, un intermédiaire d'assurance immatriculé en Irlande sous le numéro 659078 et dont le siège social est situé à Custom House Plaza, Harbourmaster Place, IFSC, Dublin 1, D01V9V4.

Le Titulaire de la police d'assurance collective est Nous, UAB Companjon Distribution, un agent lié de l'Assureur, constitué en Lituanie sous le numéro d'enregistrement 306379453, dont le siège social se trouve à Didžioji g. 18, Vilnius.

En tant que Titulaire de la police, nous sommes le responsable administratif du groupe qui gère et administre toutes les adhésions du groupe. À ce titre, nous sommes également le partenaire contractuel des accords d'adhésion conclus entre vous et nous.

Companion Insurance DAC (opérant sous le nom de Companion) est réglementé par la Banque centrale d'Irlande. Companion Services DAC (opérant sous le nom de Companion), est réglementé par la Banque centrale d'Irlande.

UAB Companjon Distribution est un agent d'assurance lié à l'Assureur conformément aux lois de la Lituanie. Companion Insurance DAC, Companion Services DAC et UAB Companjon Distribution sont des sociétés liées.

2 Définitions

Dommmages accidentels	Les dommages physiques causés à vos biens personnels au cours de votre voyage, qui sont imprévus, involontaires et inattendus
Prestations	Les prestations d'adhésion sont détaillées dans le Guide des prestations et consistent en une couverture au titre de l'Assurance Annulation Voyage Trainline et d'autres prestations et services.
Guide des prestations	La section 3 du dossier d'adhésion et résumé à la section 1.1.
Réservation, réservé	Le(s) billet(s) que vous réservez pour vous ou pour un compagnon de voyage sur la plateforme Trainline qui comprend un voyage simple, aller-retour ou à arrêts multiples, comme indiqué dans votre certificat d'adhésion.
Companjon	UAB Companjon Distribution (Nous), et Companjon Services DAC, comme indiqué plus en détail à la section 1.2.
Indemnisation	Le montant auquel vous avez droit au titre de l'Assurance Annulation Voyage Trainline, indiqué dans le tableau 1.0.
Période de couverture	La durée de votre adhésion, telle que spécifiée dans votre certificat d'adhésion, commence lorsque vous effectuez votre réservation et se termine soit à l'heure d'arrivée prévue, soit à la date à laquelle vous recevez une indemnisation, selon la première éventualité.
EEE	L'Espace Économique Européen qui comprend les pays de l'Union européenne ainsi que l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège ; il ne comprend pas le Royaume-Uni.
Compagnon de voyage	La ou les personne(s) avec laquelle/lesquelles vous voyagerez au cours de votre voyage et pour laquelle/lesquelles vous avez acheté un billet pour le voyage.
Gadget	Tout objet spécifié suivant qui vous appartient et/ou appartient à un compagnon de voyage : écouteurs, téléphone portable, ordinateur portable personnel, liseuse électronique, tablette et appareil photo numérique.
Police d'assurance collective	La police d'assurance entre nous et l'Assureur qui nous donne le droit d'ajouter les adhérents en tant que personnes assurées à l'Assurance Annulation Voyage Trainline.
Assureur	Companjon Insurance DAC.
DIPA	Le document d'information sur le produit d'assurance.
Voyage	Votre voyage de la gare de départ à la gare d'arrivée pour un ou plusieurs compagnons de voyage, tel que réservé sur la plateforme Trainline et tel que détaillé dans le certificat d'adhésion ; un aller simple correspond à un voyage, un aller-retour correspond à deux voyages (un voyage aller et un voyage retour).
Bagages	Les biens personnels vous appartenant et/ou à votre compagnon de voyage et utilisés pour le voyage, y compris les valises, sacs et sacs à dos et autres articles typiques, utilisés ou transportés par vous et/ou votre compagnon de voyage, apportés ou obtenus au cours de votre voyage.
Praticien médical	Un professionnel qualifié pour diagnostiquer, traiter et gérer les conditions de santé.
Adhérent, Adhésion	Un membre du groupe de clients Trainline qui ont conclu un accord d'adhésion avec Nous, leur donnant droit aux prestations.
Certificat d'adhésion	L'e-mail que vous recevez après avoir réservé un voyage avec l'Assurance Annulation Voyage Trainline ; le dossier d'adhésion et le certificat d'adhésion constituent l'accord d'adhésion.
Frais d'adhésion	Le montant que vous payez d'avance pour devenir membre du groupe.
Dossier d'adhésion	Ce document est composé du Guide des prestations, des Conditions d'adhésion et de l'Avis de confidentialité.

Conditions d'adhésion	Les conditions, telles que définies dans la section 4 du dossier d'adhésion et résumées dans la section 1.1.
Départ manqué ou correspondance manquée	L'impossibilité pour vous et/ou votre compagnon de voyage de vous rendre au départ prévu ou à un train en correspondance pour les raisons indiquées à la section 4.
Biens personnels	Les effets personnels tels que les gadgets, les documents de voyage, les bagages et autres articles typiques, utilisés ou transportés par vous et/ou un compagnon de voyage, y compris les valises et autres contenants apportés ou obtenus au cours de votre voyage.
Données personnelles	Ce terme a la signification indiquée dans le Règlement (UE) 2016/679 général sur la protection des données et désigne toute information que Companjon, l'Assureur ou Trainline gère, traite ou conserve à propos de vous ou de toute autre personne incluse dans votre réservation de voyage en relation avec cette Assurance Annulation Voyage Trainline.
Affection médicale pré-existante	<p>a) Toute maladie, blessure ou état pathologique dont vous ou un compagnon de voyage avez fait l'expérience et qui a été diagnostiqué, traité ou dont les symptômes se sont manifestés avant que vous n'ayez effectué votre réservation.</p> <p>b) Toute maladie, blessure ou état pathologique subi par les membres de votre famille ou de celle de votre compagnon de voyage, diagnostiqué, traité ou dont les symptômes se sont manifestés avant votre réservation.</p>
Avis de confidentialité	La section 5 du dossier d'adhésion et résumé à la section 1.1.
Membre de la famille	Votre conjoint, votre partenaire civil ou la personne avec laquelle vous cohabitez de façon permanente dans une relation assimilable au mariage ; votre fils, votre fille (y compris les enfants adoptés ou accueillis), votre mère, votre père, votre sœur, votre frère, votre grand-mère, votre grand-père, votre tante, votre oncle, votre petit-enfant, votre fiancé(e), votre parent le plus proche, ainsi que les beaux-parents et les parents par alliance de la même famille.
Heure d'arrivée prévue	L'heure d'arrivée prévue de votre voyage, telle qu'indiquée dans le certificat d'adhésion.
Heure de départ prévue	L'heure de départ prévue de votre voyage, telle qu'indiquée dans le certificat d'adhésion.
Vol	Le vol d'effets personnels ou l'appropriation malhonnête par une personne d'effets personnels sans le consentement de leur propriétaire et avec l'intention d'en priver définitivement ce dernier pendant votre voyage.
Non-utilisation de billets	L'impossibilité pour vous et/ou votre compagnon de voyage d'entreprendre votre voyage pour les raisons décrites dans la section 4
Plateforme Trainline	Le site web de Trainline thetrainline.com et/ou l'application mobile Trainline.
Assurance Annulation Voyage Trainline	La couverture d'assurance offerte aux clients de Trainline pour un voyage dans le cadre de la Police d'Assurance Collective entre l'Assureur et Nous.
Documents de voyage	Désigne les documents essentiels requis pour votre voyage, vous appartenant et/ou appartenant à votre compagnon de voyage. Il s'agit notamment des passeports, des cartes d'identité nationales, des permis de conduire (nationaux ou internationaux), transportés au cours de votre voyage.
Nous, notre, nos	UAB Companjon Distribution.
Vous, votre, vos	La personne désignée comme adhérent dans le certificat d'adhésion.

3 Guide des prestations

3.1 Introduction

L'Assurance Annulation Voyage Trainline est conçue pour répondre aux demandes et aux besoins des individus qui ont réservé un voyage par l'intermédiaire de la plateforme Trainline et qui recherchent une couverture d'assurance pour les pertes financières associées à votre réservation et pour certains événements imprévus spécifiés.

Ni l'Assureur, ni Trainline, ni Nous ne vous avons fourni de conseils ou de recommandations avant l'achat de cette couverture d'assurance. Par conséquent, Nous vous recommandons vivement d'examiner si l'Assurance Annulation Voyage Trainline répond à vos besoins en fonction des conditions générales de Trainline et de l'opérateur ferroviaire qui fournit le(s) billet(s) correspondant(s).

L'Assurance Annulation Voyage Trainline permet aux clients de Trainline de bénéficier d'une Police d'assurance collective entre l'Assureur et Nous. Dans le cadre de la Police d'assurance collective, l'Assureur vous offre une indemnisation lorsque vous n'êtes pas en mesure d'effectuer votre voyage pour des raisons spécifiées ou lorsque vous subissez un dommage accidentel ou un vol de vos biens personnels au cours de votre voyage.

Pour bénéficier de ceci et des autres prestations, vous devez devenir un Adhérent. Vous pouvez devenir un adhérent en choisissant et en acceptant l'option Voyage Trainline sur la plateforme Trainline.

3.2 Comment nous contacter ?

En cas de questions ou si vous cherchez des informations supplémentaires, nous vous encourageons à consulter notre page FAQ à l'adresse <https://www.companion.com/trainlinetrip>. Notre service clientèle peut être contacté par chat en direct à l'adresse mycompanion.com.

Vous pouvez également nous contacter par courrier électronique à l'adresse suivante : customer@companion.com.

3.3 Prestations et indemnisation

En tant qu'adhérent, vous avez droit à une indemnisation pour votre perte financière si vous et/ou votre compagnon de voyage n'êtes pas en mesure d'effectuer votre voyage, manquez votre départ, manquez votre correspondance pour les raisons indiquées à la section 4 ou subissez un dommage accidentel ou un vol de vos biens personnels au cours de votre voyage. La perte financière est convenue à l'avance et correspond au montant de l'indemnisation pour un voyage ou un bien personnel, comme indiqué dans le tableau 1.0. Toute perte financière supplémentaire ou tout coût encouru en relation avec le voyage ou les biens personnels ne sont pas indemnisés dans le cadre de cette indemnisation.

Pour chaque réservation, vous bénéficiez d'une seule adhésion. Votre certificat d'adhésion contient tous les détails du voyage, y compris la gare de départ, la gare d'arrivée, la direction, l'heure de départ prévue et le prix du voyage. Dans le cas d'un voyage aller-retour, nous émettons un certificat d'adhésion qui confirme les détails de deux voyages.

Tableau 1.0

Type de couverture	Indemnisation
Non-utilisation de billets	Le montant de l'indemnisation auquel vous avez droit au titre de la non-utilisation de billet est de 100 % de la valeur du billet, avec un maximum de 1 000 euros ou 1 000 livres sterling ou 1 000 dollars américains, par billet, en fonction de la devise dans laquelle vous avez souscrit à l'Assurance Annulation Voyage Trainline.

Départ manqué et correspondance manquée	Le montant de l'indemnisation auquel vous avez droit en cas de départ manqué ou de correspondance manquée est de 75 % de la valeur du billet, jusqu'à une valeur maximale de 1 000 euros ou 1 000 livres sterling ou 1 000 dollars américains, par billet, en fonction de la devise dans laquelle vous avez souscrit l'Assurance Annulation Voyage Trainline.
Dommmages accidentels et vol	Le montant de l'indemnisation auquel vous avez droit au titre des dommages accidentels ou du vol est de 100 euros ou 100 livres sterling ou 100 dollars américains, par billet, en fonction de la devise dans laquelle vous avez souscrit l'Assurance Annulation Voyage Trainline.

3.4 Comment traitons-nous votre indemnisation ?

Pour soumettre une réclamation, vous pouvez vous connecter au portail de réclamations en ligne que vous trouverez dans l'e-mail que vous recevez avec votre certificat d'adhésion. Une fois que vous aurez soumis une demande d'indemnisation, vous recevrez un e-mail de notre part contenant de plus amples informations sur le paiement de l'indemnité qui vous sera versée.

Nous organisons le transfert de l'indemnité qui vous est due et payée par l'Assureur au titre de la Police d'assurance collective.

Vous êtes en outre protégé par un droit d'indemnisation direct contre l'Assureur et vous pouvez exercer ce droit d'indemnisation contre l'Assureur sans notre consentement en contactant directement l'Assureur. L'Assureur n'a pas le droit de refuser ou de réduire votre indemnisation si vous avez payé les frais d'adhésion et que vous avez droit à une indemnisation. Dans le cas peu probable où la Police d'assurance collective expirerait, votre droit à l'indemnisation ne serait pas affecté.

3.5 Comment déposer une réclamation ?

Si vous n'êtes pas satisfait de nos services ou si vous n'êtes pas d'accord avec une décision prise concernant vos prestations, vous pouvez déposer une réclamation par e-mail à l'adresse complaints@companion.com.

Si votre réclamation n'a pas été résolue à votre satisfaction, vous pouvez utiliser la Plateforme européenne de résolution des litiges en ligne pour trouver des options appropriées afin de résoudre votre réclamation (<https://ec.europa.eu/consumers/odr/main>).

Vous pouvez adresser votre réclamation au médiateur d'assurance responsable, qui est un organisme indépendant de résolution des litiges travaillant gratuitement pour les consommateurs. Une plainte auprès d'un médiateur n'affecte pas votre droit d'intenter une action en justice contre nous.

Coordonnées du Médiateur irlandais :

Financial Services and Pensions Ombudsman, Lincoln House,
 Lincoln Place, Dublin 2, D02 VH29, Ireland
 E-mail : info@fspo.ie
 Tél. : +353 1 567 7000

Une liste de tous les autres médiateurs européens ainsi que leurs coordonnées peut être consultée sur notre site web www.companion.com/complaints.

4 Qu'est-ce qui est couvert ?

4.1 Non-utilisation de billets

4.1.1 Conditions d'indemnisation :

Vous avez le droit de recevoir une indemnité comme indiqué dans le **Tableau 1.0** en raison de l'impossibilité d'entreprendre votre voyage pour les raisons suivantes :

- Les dommages corporels accidentels, la maladie ou le décès relatifs à :
 - vous ; ou
 - un compagnon de voyage ; ou
 - un membre de votre famille et/ou de votre compagnon de voyage ; ou
 - un ami avec lequel vous et/ou le compagnon de voyage avez organisé votre voyage ou votre séjour.
- La recommandation d'un médecin de ne pas voyager pour des raisons médicales ou de santé qui ne sont pas liées à une affection préexistante, envers vous et/ou votre compagnon de voyage.
- Votre convocation et/ou celle de votre compagnon de voyage comme juré d'assises.
- Votre citation et/ou celle de votre compagnon de voyage comme témoin devant un tribunal, sauf s'il s'agit d'un témoin expert dans le cadre d'une activité professionnelle.
- Le fait que vous et/ou votre compagnon de voyage soyez membre des forces armées et que vous soyez appelé sous les drapeaux ou affecté d'office à l'étranger.
- Votre licenciement et/ou celui de votre compagnon de voyage, à condition que cette notification de licenciement nous soit communiquée dans les 14 jours suivant son annonce.
- Votre logement privé et/ou celui de votre compagnon de voyage devient inhabitable ou nécessite des réparations immédiates à la suite d'un incendie, d'une tempête ou d'une inondation, ou votre présence est requise par les services d'urgence dans les 48 heures précédant immédiatement votre voyage.
- Le cambriolage de votre logement privé et/ou de celui de votre compagnon de voyage dans les 48 heures précédant immédiatement le voyage programmé et pour lequel la police ou l'autorité compétente a été informée.
- L'annulation imprévue ou le réaménagement par le prestataire médical de votre rendez-vous, de votre scanner ou de votre examen en milieu hospitalier et/ou de celui de votre compagnon de voyage.

4.1.2 Conditions de la demande d'indemnisation :

Avant de pouvoir prétendre à une indemnisation au titre de la **non-utilisation de billets**, vous devez fournir les éléments suivants :

- a) Vous devez déclarer toute demande d'indemnisation dans les 30 jours suivant la date à laquelle vous avez pris connaissance de la nécessité d'une demande d'indemnisation et veiller à ce qu'elle soit soumise dans les 30 jours suivant l'heure d'arrivée prévue, telle que mentionnée dans votre certificat d'adhésion.
- b) Vous devez fournir la preuve que vous et/ou votre compagnon de voyage n'avez pas effectué ou n'effectuerez pas votre voyage pour les raisons mentionnées au point **4.1.1**.

4.1.3 Aucune indemnisation ne sera versée :

- Si le paiement de l'indemnité est interdit en vertu d'une loi ou d'un régime de sanctions applicable.
- Si vous ne fournissez pas tous les documents demandés par Nous.
- Pour les réclamations causées directement par des pandémies ou des épidémies officiellement déclarées par l'Organisation mondiale de la santé.

4.2 Départ manqué ou correspondance manquée

4.2.1 Conditions d'indemnisation :

Vous avez le droit de recevoir une indemnité comme indiqué dans le **Tableau 1.0** si vous avez manqué votre départ ou votre correspondance pour les raisons suivantes :

- Les services de transport public ne parviennent pas à vous amener, vous et/ou votre compagnon de voyage, à votre point de départ en raison d'une grève ou d'une action syndicale dans les 24 heures précédant l'heure de départ prévue.
- Une alerte météorologique de niveau rouge a été déclarée par les autorités météorologiques nationales dans les 24 heures précédant l'heure de départ prévue, et il a été jugé dangereux pour vous de vous rendre à votre gare de départ.
- Le véhicule privé dans lequel vous et/ou votre compagnon de voyage voyagez est directement impliqué dans un accident ou tombe en panne dans les 24 heures précédant l'heure de départ prévue.
- Le véhicule dans lequel vous et/ou votre compagnon de voyage voyagez est retardé en raison d'un trafic intense inattendu et imprévu ou de fermetures de routes suffisamment importantes pour être signalées sur le site web d'une association automobile reconnue, sur le site web de l'Agence des routes, à la télévision, dans les bulletins d'information ou dans la presse dans les 12 heures précédant l'heure prévue de votre départ.

4.2.2 Conditions de la demande d'indemnisation :

Avant de pouvoir prétendre à une indemnisation au titre d'**un départ manqué ou d'une correspondance manquée**, vous devez fournir les éléments suivants :

- a) Vous devez déclarer toute demande d'indemnisation dans les 30 jours suivant la date à laquelle vous avez pris connaissance de la nécessité d'une demande d'indemnisation et veiller à ce qu'elle ne soit pas soumise plus tard que cette période de 30 jours.
- b) Vous devez fournir la preuve que vous et/ou votre compagnon de voyage avez manqué votre départ ou vos correspondances pour les raisons mentionnées au point **4.2.1**.

4.2.3 Aucune indemnisation ne sera versée :

- Si le paiement de l'indemnité est interdit en vertu d'une loi ou d'un régime de sanctions applicable.
- Si vous ne fournissez pas tous les documents demandés par Nous.
- Pour les réclamations causées directement par des pandémies ou des épidémies officiellement déclarées par l'Organisation mondiale de la santé.
- En raison de toute grève ou action syndicale ayant entraîné un départ manqué ou une correspondance manquée, annoncée avant la réservation de votre voyage.

4.3 Dommages accidentels et vol de biens personnels

4.3.1 Conditions d'indemnisation :

Vous avez le droit de recevoir une indemnité comme indiqué dans le **Tableau 1.0** en raison de la perte financière subie à la suite d'un dommage accidentel ou d'un vol de vos effets personnels et/ou de ceux de vos compagnons de voyage, survenu uniquement au cours de votre voyage.

4.3.2 Conditions de la demande d'indemnisation :

Avant de pouvoir prétendre à une indemnisation au titre de dommages accidentels et de vol, vous devez fournir les éléments suivants :

- a) Vous devez déclarer toute demande d'indemnisation dans les 30 jours suivant la date à laquelle vous avez pris connaissance de la nécessité d'une demande d'indemnisation et veiller à ce qu'elle ne soit pas soumise plus tard que cette période de 30 jours.
- b) Vous devez fournir le justificatif d'achat.
- c) En cas de vol, vous et/ou votre compagnon de voyage devez déclarer le vol à la police ou aux autorités compétentes dans les 24 heures suivant la constatation du vol et obtenir un rapport de police écrit.
- d) En cas de dommages accidentels, vous devez fournir une preuve photographique.
- e) Vous devez fournir la preuve que vous et/ou votre compagnon de voyage avez subi un dommage accidentel ou un vol de biens personnels dans les conditions décrites au point **4.3.1**.

4.3.3 Aucune indemnisation ne sera versée :

- Si le paiement de l'indemnité est interdit en vertu d'une loi ou d'un régime de sanctions applicable.
- Si vous ne fournissez pas tous les documents demandés par Nous.
- Pour tout dommage accidentel résultant de l'usure normale, y compris les marques superficielles, les rayures, les bosses ou autres formes de détérioration.
- Sont exclus les espèces, les chèques de voyage, les cartes prépayées, les devises étrangères, les cartes-cadeaux, les bons d'achat, les billets de loterie et les objets tels que l'or ou les métaux précieux.

5 Conditions d'adhésion

5.1 Adhésion

Pour devenir un adhérent, vous devez remplir les conditions suivantes pendant la durée de l'adhésion :

- a) Vous devez réserver le voyage plus de 10 minutes et moins de 120 jours avant l'heure de départ prévue ;
 - b) La réservation sur la plateforme Trainline doit être payée en euros, en livres sterling ou en dollars américains ;
 - c) Vous devez avoir la capacité juridique d'utiliser les services de réservation sur la plateforme Trainline ;
 - d) Vous devez effectuer votre réservation sur la plateforme Trainline dans un pays de l'EEE ; et
-) Vous devez détenir un billet valable pour un voyage dont vous ou un compagnon de voyage êtes le passager.

Votre adhésion suppose que vous soyez à tout moment en possession de tous les billets correspondants à votre voyage et que ces billets soient valables à tout moment.

Vos droits et obligations en tant qu'adhérent sont régis par le contrat d'adhésion conclu entre vous et nous. Le contrat d'adhésion se compose du certificat d'adhésion et du dossier d'adhésion qui est joint à l'e-mail du certificat d'adhésion.

Vous faites une demande d'adhésion en choisissant l'option Assurance Annulation Voyage Trainline sur la plateforme Trainline. Nous acceptons votre demande, et vous devenez un adhérent, lorsque nous vous envoyons le certificat d'adhésion par e-mail. **Votre couverture commence une fois que vous êtes un adhérent et que vous avez payé les frais d'adhésion via la plateforme Trainline.**

Nous nous réservons le droit d'accepter ou de rejeter votre demande à notre seule discrétion. Si votre candidature est rejetée, vous serez remboursé des frais d'adhésion.

Lorsque vous effectuez plus d'une réservation avec l'Assurance Voyage Annulation Trainline, vous recevez un certificat d'adhésion séparé pour chaque réservation. Le certificat d'adhésion contient les détails de la/des adhésion(s) et du/des voyage(s) correspondant(s). Le certificat d'adhésion pour un voyage aller-retour contient les détails de deux voyages et de deux adhésions, l'une pour le voyage aller et l'autre pour le voyage retour.

5.2 Durée de l'adhésion

La durée de votre adhésion, telle que spécifiée dans votre certificat d'adhésion, commence lorsque vous effectuez votre réservation et se termine soit à l'heure d'arrivée prévue, soit à la date à laquelle vous recevez une indemnisation, selon la première éventualité.

5.3 Notre droit d'annulation de votre adhésion

Si vous fournissez délibérément des **informations trompeuses ou falsifiées** à votre sujet ou en relation avec l'adhésion, le voyage ou les billets de voyage correspondants, vous **ne pourrez pas prétendre à une indemnisation et nous aurons le droit d'annuler votre adhésion.**

5.4 Votre droit de rétractation

Vous pouvez annuler votre adhésion jusqu'à 14 jours après avoir reçu le certificat d'adhésion et recevoir un remboursement complet des frais d'adhésion, sous réserve des conditions suivantes :

- Vous avez souscrit votre adhésion plus de 28 jours avant l'heure de départ prévue, et

- Aucune indemnisation n'a été demandée ou n'est en cours

Le retrait de votre adhésion n'affecte pas la validité de votre réservation du voyage et des billets correspondants.

Vous pouvez résilier votre adhésion par chat en direct sur le site mycompanionjon.com. Vous pouvez également nous contacter par e-mail à l'adresse customer@companionjon.com. L'envoi de votre notification de rétractation est suffisant pour respecter les délais.

5.5 Annulation par Trainline ou l'opérateur ferroviaire

Si votre voyage est annulé par Trainline ou l'opérateur ferroviaire, votre adhésion prendra fin et vous devrez pourriez nous contacter, car vous pourriez avoir droit à un remboursement de vos frais d'adhésion.

5.6 Délai de grâce

Si vous annulez votre réservation par le biais de la plateforme Trainline dans un délai de grâce applicable accordé par un opérateur ferroviaire, votre adhésion prendra fin et les frais d'adhésion vous seront remboursés par Trainline. Un délai de grâce est une période de temps accordée par un opérateur ferroviaire au cours de laquelle vous pouvez annuler l'achat de votre billet.

5.7 Billet(s) échangeable(s) et semi-remboursable(s)

Échangeable

Une fois que votre adhésion a commencé, l'Assurance Annulation Voyage Trainline ne peut pas être modifiée.

Si vous échangez un (des) billet(s) après le début de votre adhésion, celle-ci prendra fin et vos frais d'adhésion ne vous seront pas remboursés. Votre adhésion n'est pas transférée au(x) nouveau(x) billet(s).

Semi-remboursable

Si vous recevez un remboursement de Trainline après le début de votre adhésion, votre adhésion cessera et vos frais d'adhésion ne vous seront pas remboursés.

5.8 Commissions et taxes

Les frais d'adhésion sont le montant total que vous nous payez en contrepartie de votre adhésion et des prestations. Pour chaque adhérent, nous payons une prime d'assurance à l'Assureur. La prime d'assurance comprend une commission que l'Assureur verse à Companionjon Services DAC pour la mise en place de la Police d'assurance collective. De plus, nous payons une redevance à Trainline pour ses services et pour établir le contact avec les clients de Trainline en nous donnant accès à la plateforme Trainline. Le reste des frais d'adhésion couvre nos coûts de gestion des adhésions et d'organisation des prestations. La prime d'assurance et les taxes applicables sont détaillées dans le certificat d'adhésion.

5.9 Informations importantes

Si nous convenons avec l'Assureur de modifications de la Police d'assurance collective ayant une incidence sur vos prestations, nous vous en informerons par e-mail au moins 30 jours à l'avance. Si vous recevez une telle notification, vous avez le droit de résilier votre adhésion dans les 30 jours suivant notre notification.

La langue de référence du dossier d'adhésion est l'anglais. Les versions anglaise et traductions sont accessibles à l'adresse suivante : www.companionjon.com/trainline

5.10 Droit et règlement des litiges

Votre adhésion est régie par le droit allemand. Si vous avez votre résidence habituelle dans un autre pays au moment où vous soumettez votre demande d'adhésion, l'application des dispositions légales impératives de ce pays n'est pas affectée par le choix de la législation dans cette section. Cela inclut les articles 82 à 91 de la Loi espagnole sur les consommateurs et les utilisateurs (Décret royal 1/2007), qui prévalent toujours.

6 Avis de confidentialité

6.1 Objet et champ d'application du présent Avis de confidentialité

Cet avis de confidentialité définit la base sur laquelle vos données personnelles sont collectées, utilise et stocke lorsque vous devenez membre protégé par la couverture de voyage Trainline.

Remarque : Si vous fournissez des données personnelles ou des données de catégorie spéciale (par exemple, des données de santé) concernant une autre personne ou un voyageur désigné, nous vous demandons de l'informer des informations que vous avez partagées avec Companion, de lui communiquer le présent avis de confidentialité et de vous assurer qu'il/elle vous a donné la permission de fournir ces informations à Companion.

Aux fins de cet avis de confidentialité, le gestionnaire de vos données personnelles peut être Companion, l'Assureur ou Trainline ou deux ou plus de ces parties agissant en tant que gestionnaires conjoints au sens de la législation applicable en matière de protection des données. Companion collecte vos Données Personnelles à partir de la plateforme Trainline lorsque vous confirmez que vous souhaitez devenir un adhérent.

Chacune des parties a pris des dispositions pour s'assurer que vos données à caractère personnel sont traitées correctement et conformément à la législation applicable en matière de protection des données. Ces dispositions reflètent les rôles et responsabilités respectifs de chaque entité en ce qui concerne les services qui vous sont fournis et l'utilisation de vos données à caractère personnel. Cela signifie par exemple que certains traitements de vos données à caractère personnel peuvent être effectués par une entité seule ou que certains traitements sont effectués par une entité sur instruction d'une autre. Le traitement peut également être effectué dans le cadre d'un contrôle conjoint au sens de la législation applicable en matière de protection des données. Dans tous les cas, Companion, l'Assureur et Trainline veilleront toujours à ce que leurs obligations envers vous soient remplies et que vos droits en matière de protection des données soient pleinement protégés.

Le présent avis de confidentialité s'applique à tous les adhérents. Si vous avez des questions ou des commentaires sur cet avis de confidentialité ou si vous souhaitez exercer vos droits en matière de protection des données, veuillez contacter l'équipe de Companion chargée de la protection des données en envoyant un e-mail à dataprivacy@companion.com. Vous avez également le droit de soumettre de telles questions ou demandes directement à Trainline ou à l'Assureur qui peuvent à leur tour transmettre votre demande à Companion. Dans tous les cas, les parties s'assureront que vos questions et demandes sont gérées par le canal approprié, conformément à vos droits en matière de protection des données.

Si vous avez des questions d'ordre général ou des commentaires sur cette Assurance Annulation Voyage Trainline, veuillez envoyer un e-mail à customer@companion.com.

6.2 Aperçu du présent Avis de confidentialité

Vos données personnelles sont collectées auprès de vous dans le but de vous fournir les prestations dont vous bénéficiez en tant qu'adhérent. Trainline.com Limited (**Trainline**) possède et exploite la plateforme Trainline où vous vous inscrivez pour devenir un Adhérent. Aux fins de cet avis de confidentialité, Trainline est un partenaire indépendant de Companion. Veuillez noter que Trainline a ses propres conditions générales et avis de confidentialité relatifs à votre utilisation de la plateforme Trainline et au traitement de vos données avec lesquels vous devez vous familiariser. Companion n'est pas responsable, et n'accepte aucune responsabilité pour les conditions générales, l'avis de confidentialité ou d'autres conditions de la plateforme Trainline auxquelles vous pouvez être soumis dans le cadre de votre réservation Trainline.

6.3 Quelles sont les données personnelles recueillies par Companionjon à votre sujet ?

Companionjon, Trainline et l'Assureur peuvent collecter et traiter les types de données personnelles suivants vous concernant :

Données personnelles	Détails
Données d'adhésion	<p>Lorsque vous fournissez les informations requises pour devenir un adhérent, il est nécessaire pour Companionjon de collecter et de générer tout ou partie des données à caractère personnel suivantes vous concernant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des informations sur votre identité, notamment votre titre, votre nom complet, votre pays de résidence, votre adresse e-mail et votre date de naissance, • - Nom du compagnon de voyage • Des informations relatives à votre réservation Trainline, notamment votre numéro de réservation, le fournisseur de la réservation, la gare de départ/arrivée et la date de départ, • Des informations sur votre adhésion, notamment votre numéro d'adhérent et la durée de votre adhésion, • Des informations relatives à votre adresse de protocole Internet (IP) utilisée pour connecter votre ordinateur à Internet pour votre achat. Vous devez réserver votre voyage sur la plateforme Trainline depuis un pays de l'EEE et votre adresse IP est utilisée pour vérifier cela ; et • Le numéro d'identification client de Trainline qui est le numéro de référence crypté associé à votre adhésion à l'assurance.
Données de réclamations	<p>Lorsqu'une réclamation est faite, il est nécessaire pour Companionjon de collecter et de générer tout ou partie des données personnelles suivantes vous concernant (en plus des autres données déjà collectées) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La date de votre demande, • Le montant d'indemnisation • - Les détails (par exemple, le nom) relatifs à un compagnon de voyage requis pour déposer une demande, • - les documents justifiant la raison de la demande de remboursement, • les documents attestant qu'un médecin vous a conseillé, à vous et/ou à votre compagnon de voyage, de ne pas voyager pour des raisons médicales ou de santé,; et • Les détails de votre compte bancaire pour le paiement (si nécessaire pour payer votre demande).

Données personnelles	Détails
Données de service et d'assistance à la clientèle	<p>Lorsque vous soumettez une requête ou une demande en rapport avec votre adhésion, il est nécessaire que Companjon recueille et génère les données personnelles suivantes vous concernant (en plus des autres données déjà collectées) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La nature de votre requête ou demande (par exemple, demande d'assistance à la clientèle/de résolution de problèmes, demande d'annulation de l'adhésion, demande de remboursement ou demande de modification de l'adhésion) ; et • La date de votre requête ou demande.
Données de marketing direct	<p>Si vous choisissez de recevoir des communications de marketing direct, Companjon collectera des données personnelles relatives à vos préférences en matière de marketing (par exemple, votre décision de recevoir des communications de marketing direct et/ou toute option que vous exercez pour vous désabonner de la réception de ces communications).</p>

6.4 Pourquoi et comment vos données personnelles sont-elles utilisées ?

Les **raisons** (« Base juridique ») et la **manière** (« Finalités ») dont vos données personnelles sont traitées dans le cadre de votre adhésion sont expliquées dans le tableau ci-dessous.

Raison (base juridique)	Manière (finalités)
Gestion de votre adhésion - nécessité contractuelle	<p>Il est nécessaire de traiter vos données d'adhésion, vos données de réclamation et/ou vos données de service et d'assistance à la clientèle pour conclure et exécuter le contrat d'adhésion avec vous, y compris :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pour gérer le contrat d'adhésion conclu avec vous en vertu des conditions d'adhésion (par exemple, évaluer votre éligibilité, évaluer votre niveau de couverture d'assurance, évaluer le prix de votre couverture d'assurance et gérer vos prestations) ; • Pour évaluer et traiter toute réclamation que vous déposez ; • Pour traiter toute demande de service à la clientèle et d'assistance de votre part ; et • Pour gérer et stocker les dossiers relatifs à vous/votre adhésion dans les systèmes informatiques de Companjon. <p>IMPORTANT : vous êtes tenu contractuellement de fournir vos données d'adhésion, vos données de réclamation et vos données de service et d'assistance à la clientèle aux fins susmentionnées. Si vous ne fournissez pas à Companjon les données personnelles qui peuvent être traitées à ces fins, il ne sera pas possible de traiter votre adhésion et vos prestations.</p>

Raison (base juridique)	Manière (finalités)
<p>Service aux adhérents et aux intérêts commerciaux des parties concernées - nos intérêts légitimes</p>	<p>Il est nécessaire de traiter vos données personnelles dans le but de poursuivre les intérêts commerciaux légitimes de Companjon, de l'Assureur ou de Trainline. Les finalités spécifiques des intérêts commerciaux légitimes de Companjon sont détaillées ci-dessous</p> <ul style="list-style-type: none"> • Devis pour les frais d'adhésion : C Companjon traitera vos données d'adhésion afin de vous fournir un devis pour les frais d'adhésion ; • Sécurité de l'information : Companjon peut avoir besoin de traiter vos données à caractère personnel dans le but de maintenir un niveau de sécurité approprié. • Marketing direct : Dans certaines circonstances, Companjon traitera vos données de marketing direct pour vous envoyer des communications marketing (par exemple sur les autres produits et services d'assurance de Companjon) lorsqu'il existe une base juridique légitime. • Réclamations juridiques : Companjon traitera vos données personnelles afin de défendre, d'établir, d'enquêter et/ou d'exercer une réclamation légale (ou une réclamation légale potentielle) à laquelle vous êtes partie. • Prévention de la fraude : Companjon peut traiter vos données à caractère personnel à des fins de prévention ou de détection de fraude ou de fraude potentielle. <p>Important : avant d'utiliser vos données à caractère personnel pour poursuivre les intérêts commerciaux légitimes de Companjon, l'impact des activités de traitement est soigneusement examiné au regard de vos droits et libertés fondamentaux.</p> <p>Vous disposez de certains droits lorsque vos données à caractère personnel sont traitées sur cette base, tels que le droit d'opposition. Pour savoir comment exercer ce droit, veuillez consulter la section 5.8 de cet avis de confidentialité (Quels sont vos droits en matière de protection des données ?).</p>
<p>Respect de la loi - conformité avec les obligations légales</p>	<p>Vos données d'adhésion, de réclamation et/ou de service et d'assistance à la clientèle peuvent être traitées lorsqu'il est nécessaire de se conformer aux obligations légales auxquelles nous sommes soumis en vertu des lois irlandaises et/ou des lois des États membres de l'Union européenne.</p>

Raison (base juridique)	Manière (finalités)
<p>Lorsque vous avez donné votre consentement explicite</p>	<p>Nous pouvons traiter des données de catégorie spéciale (par exemple, des données de santé) lorsque vous avez donné votre consentement explicite à cet effet. Ces données sont nécessaires au traitement des demandes d'indemnisation et se rapportent à la raison médicale ou de santé fournie par vous ou le médecin de votre compagnon de voyage pour justifier l'impossibilité de voyager.</p> <p>Vos données de marketing direct peuvent être traitées pour vous envoyer des communications marketing (par exemple sur les autres produits et services d'assurance de Companion) lorsque vous avez donné votre consentement explicite à cet effet.</p> <p>Companion peut également traiter vos données personnelles sur la base de votre consentement explicite dans d'autres circonstances limitées.</p>

6.5 Transferts de vos données personnelles et autres destinataires

Lorsque vos données personnelles sont transmises à des parties externes qui traitent les données au nom de Companion, de l'Assureur ou de Trainline, il est contractuellement garanti que vos données personnelles sont transmises et traitées en conformité avec toutes les lois applicables en matière de protection des données. Ces parties externes (telles que les fonctions d'assistance à la clientèle, l'assistance aux réclamations, les fournisseurs informatiques, les agences de marketing, les auditeurs, les organismes réglementaires et gouvernementaux, etc.) sont également légalement tenues de traiter vos données personnelles conformément aux lois applicables en matière de protection des données.

Vos données personnelles peuvent être transférées à certains destinataires (par exemple, des fournisseurs de services informatiques, des fournisseurs de sécurité, des fournisseurs de services cloud) qui sont situés en dehors de l'EEE dans des pays avec des lois et des pratiques qui ne contiennent pas de droits de protection des données pour vos données personnelles équivalents à ceux de l'EEE. Lorsque de tels transferts ont lieu, Companion, l'Assureur ou Trainline s'assure que des mesures de protection et des mécanismes de transfert appropriés sont en place pour protéger vos données personnelles. Il est également garanti que ce traitement est effectué en conformité avec les « Recommandations sur les mesures supplémentaires » du Comité européen de protection des données (01/2020). Si vous souhaitez en savoir plus sur les transferts, y compris sur la manière dont les mesures de protection appropriées concernant vos données à caractère personnel sont employées, veuillez envoyer un e-mail à dataprivacy@companion.com.

6.6 Combien de temps vos données personnelles sont-elles conservées ?

La conservation de vos données personnelles est soumise à certaines durées minimales de conservation légales et réglementaires. En conséquence, Companion conservera vos données personnelles conformément aux durées de conservation indiquées dans le tableau ci-dessous :

Données personnelles	Période de conservation
<p>Données relatives à l'adhésion, aux demandes d'indemnisation et au service et à l'assistance à la clientèle</p>	<p>7 ans à compter de la date d'expiration de votre adhésion à l'Assurance Annulation Voyage Trainline. Lorsque vos données personnelles sont collectées et que vous ne concluez pas d'accord d'adhésion avec nous, Companion conservera ces données personnelles pendant une durée maximale de 6 mois.</p>

Données personnelles	Période de conservation
Données de marketing direct	La durée pendant laquelle vous choisissez de recevoir des communications de marketing direct jusqu'à ce que vous vous désinscriviez, plus une période raisonnable après cela pour permettre à la base de données de Companjon de mettre à jour vos préférences en matière de marketing direct et/ou de supprimer vos données à caractère personnel.

Dans certains cas, Companjon peut être obligé de conserver les données pour des périodes plus longues, par exemple pour se conformer aux obligations découlant de différentes exigences légales et réglementaires européennes.

6.7 Vos données personnelles sont-elles traitées à l'aide d'outils automatisés ?

Companion ou l'Assureur peuvent avoir recours à la prise de décision automatisée pour évaluer votre admissibilité, fournir un devis en tant qu'adhérent ou pour déterminer votre admissibilité à présenter une demande d'indemnisation. Ces évaluations peuvent déterminer un résultat qui pourrait avoir des effets juridiques ou d'autres effets similaires pour vous (par exemple, l'acceptation ou le rejet de votre demande d'adhésion au titre de la Police d'assurance collective). Nous pouvons utiliser l'apprentissage automatique dans les algorithmes de tarification pour fournir un devis, en utilisant les informations qui ont été collectées.

Lorsqu'une telle prise de décision automatisée est effectuée, elle peut être basée sur des systèmes et des contrôles qui aident, par exemple, à évaluer votre éligibilité à devenir un adhérent ou elle peut être basée sur des données de tiers (telles que les horaires de trains retardés) et sur l'utilisation de systèmes et de contrôles pour évaluer si vous êtes éligible à recevoir une indemnisation au titre de la Police d'assurance collective et déterminer l'indemnisation payable pour les réclamations sur la base d'algorithmes définis.

IMPORTANT : La prise de décision automatisée peut déterminer que vous n'êtes pas éligible pour adhérer à l'Assurance Annulation Voyage Trainline. Companjon et l'Assureur mettront en œuvre des mesures appropriées pour protéger vos droits, libertés et intérêts légitimes, y compris en vous donnant le droit d'obtenir une intervention humaine et d'exprimer votre point de vue et de contester la décision (c'est-à-dire qu'un être humain examinera la décision automatisée). Si vous souhaitez demander le réexamen d'une telle décision, veuillez envoyer un e-mail à l'adresse dataprivacy@companion.com.

6.8 Quels sont vos droits en matière de protection des données ?

Vous disposez d'un certain nombre de droits relatifs à vos données à caractère personnel, qui sont exposés dans le tableau ci-dessous. **En particulier, ces droits comprennent le droit de s'opposer au traitement de vos données personnelles lorsque ce traitement est effectué pour les intérêts légitimes de Companjon.** Veuillez noter que ces droits ne sont pas absolus. Vous pouvez exercer ces droits en envoyant un e-mail à dataprivacy@companion.com. Companjon s'efforcera de répondre pleinement à votre demande dans un délai d'un mois à compter de sa réception. Veuillez noter que votre identité doit être vérifiée lorsque vous exercez vos droits en matière de protection des données.

Droit	Détails
Droit à l'information	Vous avez le droit de recevoir des informations claires, transparentes et facilement compréhensibles sur la manière dont vos données à caractère personnel sont traitées. Le présent avis de confidentialité est conçu pour donner effet à ce droit.

Droit	Détails
Droit d'opposition	Vous avez le droit de vous opposer au traitement de vos données personnelles lorsque Companjon s'appuie sur ses intérêts commerciaux légitimes pour traiter ces données personnelles. Vous pouvez demander à Companjon d'arrêter le traitement de vos données personnelles, et Companjon le fera, à moins que des motifs légitimes impérieux de poursuivre le traitement de vos données personnelles puissent être démontrés ou si vos données personnelles sont nécessaires dans le cadre de toute réclamation légale.
Droit d'accès	Vous avez le droit d'accéder aux données à caractère personnel que Companjon traite à votre sujet. Si vous exercez ce droit, vous recevrez la confirmation que vos données à caractère personnel sont traitées et, le cas échéant, une copie de vos données à caractère personnel.
Droit de rectification	Vous avez le droit de rectifier les données personnelles que Companjon traite à votre sujet si elles sont inexactes ou incomplètes.
Droit à l'effacement	Vous avez le droit de demander, dans certaines circonstances, la suppression de vos données à caractère personnel. Par exemple, si vous exercez votre droit d'opposition et qu'il n'existe aucune raison impérieuse de poursuivre le traitement de vos données à caractère personnel ou si le traitement de vos données à caractère personnel n'est plus nécessaire.
Droit à la restriction	Vous avez le droit, dans certaines circonstances, de restreindre le traitement de vos données personnelles par Companjon. Par exemple, si vous contestez l'exactitude des données personnelles que Companjon détient à votre sujet ou si vous vous opposez au traitement de vos données personnelles.
Droit de déposer une plainte	Vous avez le droit de déposer une plainte auprès de la Commission de protection des données (« DPC ») d'Irlande ou auprès de votre propre superviseur local de protection des données de l'EEE concernant le traitement de vos données personnelles. Pour ce faire, utilisez le formulaire « Raise a Concern » du DPC . Vous êtes encouragé à contacter Companjon avant de soulever une préoccupation auprès du DPC afin de voir si les préoccupations que vous avez concernant le traitement de vos données à caractère personnel peuvent être résolues.
Droit à la portabilité des données	<p>Vous pouvez demander que les données à caractère personnel que vous avez fournies soient présentées dans un format structuré, couramment utilisé et lisible par machine, et vous pouvez demander que vos données à caractère personnel soient transmises directement à un autre responsable du traitement lorsque cela est techniquement possible. Ce droit ne s'applique que dans les cas suivants</p> <ul style="list-style-type: none"> • Vos données personnelles sont traitées sur la base juridique qu'elles sont nécessaires à l'exécution du contrat conclu avec vous ; et • le traitement est effectué par des moyens automatisés.

Droit	Détails
Droit relatif à la prise de décision automatisée (y compris le profilage)	Vous avez le droit de ne pas faire l'objet d'une prise de décision uniquement automatisée (y compris le profilage) concernant vos données à caractère personnel ayant des effets juridiques ou d'autres effets significatifs similaires sur vous. Pour exercer ce droit, vous pouvez (a) demander qu'une personne réexamine une telle décision ; (b) exprimer votre point de vue ; et/ou (c) contester la décision.

6.9 Modifications du présent Avis de confidentialité

Cet avis de confidentialité peut être modifié de temps à autre afin de le maintenir à jour par rapport aux exigences légales actuelles et à la manière dont Companjon exerce ses activités. Toute modification apportée au présent avis de confidentialité vous sera notifiée de manière appropriée, conformément à la législation applicable en matière de protection des données.

Trainline_TripCover_Ts&Cs_FR_27012025